



Professeur des écoles et alcool au volant

Par **Remy33**, le **01/03/2019** à **11:46**

Bonjour,

Je suis inscrite au CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles). Je vais passer les écrits le 8 et 9 avril ainsi que les oraux au mois de juin. Je serai affectée début juillet si je le réussis.

Aujourd'hui (1er mars) j'ai eu une ordonnance pénale suite à une arrestation pour conduite de véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique. Cela va être inscrit dans le casier numéro2.

J'aimerais savoir si cela va m'empêcher d'exercer si j'obtiens le concours ?

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **01/03/2019** à **14:33**

C'est votre administration qui vous le dira, elle réclamera, comme pour tout fonctionnaire, un extrait de votre casier judiciaire (volet 3). Demandez au tribunal que votre condamnation ne soit pas inscrite sur ce volet 3. Voyez un avocat.